

COMMUNE DE VICQ-Département des Yvelines-Arrondissement : RAMBOUILLET

<u>Date d'affichage de la Convocation</u> 29/09/2017	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard JACQUES à 20 heures 30
<u>Date de Convocation</u> 06/10/2017	<u>Etaient présents :</u> Monsieur Bernard JACQUES, Monsieur Heraldo VILLEGAS, Madame Marilyne DABADIE, Monsieur Jean-Pierre MAGNIER, Monsieur Bernard PREHEL, Madame Nadia SERAY, Monsieur Damien HERMAN, Monsieur Stéphane CADOUX, Madame Hélène DA MOTA, Monsieur Yann ROBERT
<u>Nombre de Conseillers</u> 11	
<u>Nombre de Votants :</u> 11	<u>Absent(es) excusé (és) :</u>
<u>Pour :</u> 11	<u>POUVOIR :</u> Monsieur Alexis ROLLET
<u>Contre :</u> 0	<u>Secrétaire de séance :</u> Monsieur Yann ROBERT a été élu(e) secrétaire de séance.
<u>Abstention :</u> 0	

Objet : DE_2017_059 - **Déclaration préalable à l'édification d'une clôture**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 juin 2016

Considérant qu'il y a lieu de respecter le Plan Local d'Urbanisme

Exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire propose de rapporter la délibération N°2007-58.

La nouvelle délibération portera sur l'ensemble du territoire communal

Après en avoir entendu l'exposer de Monsieur le Maire,

Les membres du Conseil municipal,

- décident de rapporter la délibération N°2007-58
- décident que le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture soit effectué sur l'ensemble des zones du Plan Locale d'urbanisme.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

à la Mairie, le 12/10/2017

Bernard JACQUES, le maire.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12 / 10 / 2017
et publié ou notifié
le 12 / 10 / 2017